

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 19
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 38 ;

A. EWIG,
 Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Octobre 1879.

La visite de M. le duc de Madrid à l'École de cavalerie de Saumur a failli prendre les proportions d'un événement politique international. Le charlatanisme extravagant des feuilles radicales a essayé de soulever autour de cet incident si simple, si naturel, toutes les indignations du public français, du peuple le plus spirituel de la terre... Vainement, tout est resté calme; le public honnête s'est obstiné à tourner les yeux du côté de Lyon et de Paris et à reporter son indignation sur les faits électoraux qui se produisent dans ces deux villes. C'est qu'en effet, l'art de détourner l'attention publique des effrayants progrès du radicalisme incendiaire, pratiqué par les feuilles républicaines, s'est marié, cette fois, avec beaucoup trop de cynisme, nous allions dire de naïveté.

Les amnisties sont, en effet, élus à Paris et à Lyon : C'est le fait le plus déshonorant, pour la politique républicaine, qui se soit produit depuis 1793. Le coup que cette double élection peut porter au régime actuel, en soulevant dans tous les cœurs les protestations les mieux justifiées contre la faiblesse de nos gouvernants, peut avoir un grand retentissement en Europe : Il fallait faire un bruit infernal autour de la visite du duc de Madrid à l'École de Saumur, afin que la voix de la France honnête ne fût pas entendue.... Encore une fois, c'est en vain; Humbert et Gareil, deux incendiaires, deux commandants amnisties, sont élus à Paris et à Lyon ! Voilà l'événement désastreux pour la République de MM. Grévy et Gambetta.

Pour ce qui est de la visite du duc de Madrid à Saumur, il n'y a que le conseil des ministres qui s'en occupe; car MM. les ministres ne seraient pas fâchés qu'on les oubliât.

Cependant nous croyons devoir publier la note suivante, extraite du *National*: l'article a son importance; il réduit à néant toutes les inventions des farceurs qui ont cru travailler pour la République et qui ont démontré, par leurs criarderies ridicules, que ce régime cher à leur cœur ne pouvait regarder la liberté en face.

Voici les renseignements qu'un ami du *National*, qui a vu M. le général L'Hôte, communique à ce journal sur la visite de M. le duc de Madrid à l'École militaire de Saumur :

« Tout ce qu'on a raconté sur cette affaire est inexact, a dit le général L'Hôte, tous les faits sont dénaturés. Voici ce qui s'est passé.

« Le 21, dans l'après-midi, j'étais chez moi, lorsqu'on vint me prévenir que M. le marquis de Maillé visitait le manège, accompagné de plusieurs personnes; j'ignorais absolument la présence du duc de Madrid lorsque je me rendis au manège. Il n'y avait à ce moment dans le manège qu'un chef d'escadron et quelques officiers, les élèves et les chevaux étaient absents. Je n'ai donc pu faire exécuter une reprise de manège aux élèves ni faire les honneurs de l'École aux visiteurs, puisqu'on ne peut visiter l'École qu'avec une autorisation du ministre de la guerre. Je ne pouvais empêcher ces messieurs de visiter le manège, puisque le terrain d'exercice est ouvert à tout le monde et que le premier venu peut le visiter. Après le départ de ces messieurs, mon premier soin a été d'adresser un rapport au général comman-

dant le 9^e corps d'armée. Ce rapport renferme les détails que je vous donne sur cette visite. Vous pouvez juger par là si les faits ont été grossis et dénaturés. » Le général a encore ajouté qu'ayant été invité à aller chasser chez M. le marquis de Maillé, il avait cru devoir décliner cette invitation lorsqu'il a appris que le duc de Madrid devait y assister. »

Un rapprochement à faire en finissant: Le général Grant, ex-président de la République américaine, a pu visiter librement toutes les capitales de l'Europe monarchique; tous les peuples monarchiques de l'Europe ont trouvé naturel que ce républicain fût bien reçu par eux... Le duc de Madrid, petit-fils de Louis XIV, ne peut visiter l'École de Saumur sans ébranler les bases de la République Grévy!... Eh bien! cela nous plaît! — G. YÉRAN. (*Etoile*, d'Angers.)

LA QUESTION DES FONCTIONNAIRES.

Il y a, paraît-il, une « question des fonctionnaires, » et, il faut croire que c'est une bien grosse question, puisque chaque jour la presse républicaine s'en occupe.

La République, dit-on, ne sera point fondée, tant que les fonctionnaires de tout ordre et de toute classe, les plus humbles comme les plus élevés, les gardes-champêtres comme les préfets, ne seront pas des républicains avérés, patentés, incontestés, des républicains de la veille et de l'avant-veille, purs de tout contrat antérieur avec la Monarchie et l'Empire.

Partant de là, on dénonce, en masse et en détail, les honnêtes citoyens qui, avant 1870, sont entrés dans les différentes carrières administratives. Ce sont des suspects. Ayant servi les tyrans, ils sont indignes de servir la République, et le gouvernement est sommé de leur signifier congé.

Les ministres républicains ont obtempéré de leur mieux à ces exigences. Ils ont destitué tant qu'ils ont pu. Les décrets et arrêtés, publiés dans le *Journal officiel*, attestent la vigueur avec laquelle ils ont poursuivi, dans les justices de paix, la fauchaison commencée par M. Crémieux et renouvelé le personnel des emplois de finances. Chacun sait, chacun voit les mutations multipliées qui ont été en même temps opérées dans le personnel inférieur des services locaux, livrés à la discrétion des préfets ou des municipalités. Eh bien! ces hécatombes ne suffisent point; la dénonciation continue de plus belle et la proscription ne se ralentit pas.

Ce serait peine perdue que de démontrer à quel point ces façons d'agir compromettent le service de l'Etat, lésent des intérêts privés très-respectables, et dégradent nos mœurs publiques. Les fonctionnaires nouveaux ne valent pas ceux qu'ils remplacent, et il n'y a rien de plus démoralisant, de plus misérable que ce régime d'universelle délation.

Il serait également superflu de rappeler que, par tradition comme par devoir, l'immense majorité des fonctionnaires demeure étrangère aux manifestations politiques, et qu'elle tient à l'honneur de donner à l'Etat, République, Monarchie ou Empire, son expérience et son dévouement professionnels.

En quoi donc consiste cette grande « question des fonctionnaires » de laquelle on fait dépendre le salut de la République?

Il s'agit tout simplement de procurer des emplois et des appointements aux républicains, et le plus souvent à d'habiles intriguants qui se proclament républicains. Les

dénonciations n'ont pas d'autre objet. « Ote-toi de là que je m'y mette. » Cela s'est vu dans tous les temps, mais jamais la bande de quémandeurs n'a été aussi nombreuse, aussi cupide, aussi écoutée! Sénateurs et députés se font les humbles serviteurs des politiciens, de qui dépend leur élection; les ministres sont livrés, pieds et mains liés, au Parlement. Ce sont les fonctionnaires qui paient les frais du marché par lequel les ministres espèrent conserver leurs portefeuilles, et les députés, assurer leur élection. En outre, selon le précepte de la charité bien ordonnée, les députés et les sénateurs se mettent en campagne pour leur propre compte; il faut à leur intention rendre vacants les plus hauts emplois; les uns gouvernent civilement l'Algérie et les colonies, d'autres gouvernent très-financièrement le Crédit foncier, ou la Banque de France. La qualité de républicain donne la grâce de toutes les aptitudes et justifie toutes les ambitions. C'est pourquoi les républicains, grands et petits, attachent tant d'importance à la question des fonctionnaires.

Il y a une autre raison. La situation de la République est loin d'être brillante; à l'intérieur comme au dehors, les perspectives sont quelque peu sombres. Bref, cela ne va pas. On s'est alors imaginé de mettre ce malaise, cette impuissance de la République sur le compte des malheureux fonctionnaires, qui n'en peuvent mais. C'est la faute aux fonctionnaires, et avec cela nos républicains croient se décharger de toute responsabilité.

Il reste à voir combien de temps encore l'opinion publique acceptera ce pitoyable argument et laissera la parole à cette tourbe de délateurs qui ne seront jamais repus!

L'élévation du taux de l'escompte de 2 à 3 0/0 décidée par la Banque de France soulève, et cela est fort naturel, de très-vives polémiques. Les défenseurs de la mesure prise par la Banque allèguent le resserrement général des capitaux qui a motivé une élévation du taux de l'escompte par toute l'Europe, l'Angleterre exceptée.

L'escompte, en effet, est de 3 à Amsterdam, de 3 1/2 à Bruxelles, de 4 à Milan, de 4 1/2 à Berlin, de 5 à Saint-Petersbourg, de 6 à Madrid. Ils invoquent aussi l'excédant toujours croissant, depuis trois années, des importations sur les exportations et qui dépassera 1500 millions pour 1879. Cette situation de la balance commerciale nécessite une sortie considérable de numéraire, l'or étant seul exporté, car la dépréciation actuelle de l'argent étant de 13 0/0, il est impossible de s'en servir pour l'exportation.

Les adversaires de la décision prise par la Banque allèguent la baisse générale du taux de l'intérêt, suite de la pléthore des capitaux (conséquence elle-même, il est vrai, de la paralysie des affaires). Ils affirment que, malgré l'excédant constant des importations et des achats forcés de blé à l'étranger que nécessite la mauvaise récolte, nous n'avons cessé d'importer plus de numéraire que nous n'en exportons. Cette année même, notre stock métallique a augmenté. Les entrées de numéraire ont monté à 245 millions, les sorties n'ayant été que de 154 millions, avec une importation de l'or plus forte que les exportations similaires.

Les commentaires plus ou moins désobligeants, absurdes même, ne font pas défaut: les uns accusent la Banque de sacrifier l'intérêt du commerce, dans un moment où les échéances sont particulièrement dures et

lourdes, au désir de procurer des bénéfices à ses actionnaires; les autres stigmatisent la Banque comme une caverne de conspiration orléaniste, et dépeignent l'honorable M. de Denormandie comme un suppôt ténébreux de la réaction aumalienne! C'est à faire dresser les cheveux sur la tête ou hausser les épaules — au choix des personnes. Ces extravagances n'ont d'ailleurs rien de surprenant par un temps comme le nôtre, où le fait d'avoir salué M. le duc de Madrid dans le manège de Saumur est imputé à crime noir à de jeunes officiers de cavalerie et signalé par des journaux graves comme l'indice d'un grave périt public.

Le *Temps* compte parmi ceux des journaux républicains qui se montrent sévères, tant pour l'École de Saumur que pour la Banque. Il est vrai que si notre confrère malmène durement l'élévation de l'escompte de la Banque à la première page, à la quatrième, il déclare que « l'effet produit paraît être très-bon. »

Chronique générale.

On assure que l'une des considérations qui ont déterminé le gouvernement à accentuer la politique de résistance vis-à-vis du radicalisme intransigeant serait la perspective d'élections générales possibles en 1880. Voici comment le *Journal de Saint-Quentin* (ministériel) parle de cette éventualité :

« Il nous revient de source absolument sûre que le ministère se montre grandement préoccupé des prochaines élections. On doute fort que la Chambre élue le 14 octobre 1877 puisse aller jusqu'au terme de son mandat, et, par suite, des élections générales ne seraient pas impossibles en 1880. Dans ce cas, le gouvernement, plaçant les électeurs en face de ce dilemme : Conservation sociale ou République intransigeante — et les termes du problème devenant de plus en plus ceux que nous venons d'énoncer — risquerait fort de voir le pays songer avant tout à se garantir d'une nouvelle Commune et de revendications qui s'affichent avec cynisme. »

Le conseil municipal de Clichy vient de commettre une sottise capable de faire rougir M. Engelhard lui-même. L'avenue qui portait le nom de Saint-Vincent-de-Paul, pour rappeler que ce grand bienfaiteur de l'humanité avait été curé de la paroisse et fondateur de son église, offusquait le républicanisme des puritains qui composent la majorité du conseil. L'avenue, après mûre délibération, a été débaptisée; elle s'appellera désormais : *Avenue Nationale*.

Les affaires reprennent : le 24 octobre, le tribunal de commerce de la Seine a enregistré 21 déclarations de faillite; samedi dernier, 14.

Allons, *enfants de la patrie,*
 Le jour de gloire est arrivé!

La farce de la promenade parlementaire en Algérie est finie. On télégraphiait d'Alger, le 26 octobre :

Voici les noms des membres de la députation parlementaire qui se sont embarqués

hier, à cinq heures du soir, à bord du *Lou-Cettori*, de la Compagnie Valéry : MM. Girard, Noël Parfait, Barodet, Levavasseur, Villain, Tiersot, Boudeville, Fousset, Leconte. Les députés ont été accompagnés à bord par le gouverneur général de l'Algérie et le général Saussier. MM. Albert Joly et Laisant, députés, restent à Alger. MM. Thomson, Ménard-Dorian, Crozet-Fourneyron, Legrand, Arthur Picard et Magniez, députés, font route pour la France par Oran et l'Espagne. MM. Jozon, député, et Chevassieux, sénateur, sont déjà rentrés en France. Les sénateurs et députés de l'Algérie, MM. Pernel, Lucet, Lelièvre, Gasin et Jacques, sont dans leurs provinces ; M. Farcy, député, reste à Oran.

Le dernier numéro du *Triboulet* a paru sans dessins. Ses seize dessins ont été supprimés par la censure. Le *Triboulet* explique ainsi le motif de cette suppression :

« Nous avons une grande nouvelle à annoncer à nos lecteurs.

« M. Lepère, ministre de l'intérieur, a pris la résolution de protéger et de faire respecter les communalards.

« C'était bien la peine de condamner Humbert !

« Les dessins du *Triboulet* de cette semaine, au nombre de seize, étaient destinés à rappeler les étapes de la grande épopée qui a réduit les Tuileries en cendres et fait nommer Humbert conseiller municipal.

« Tous ces dessins ont été interdits par M. Lepère !

« M. Lepère veut faire oublier la Commune !

« En présence de cette situation, ne sommes-nous pas autorisés à pousser ce cri désormais à l'ordre du jour :

« *Vivent les communalards !* »

Il ne faut pas oublier, dit à ce sujet la *Gazette de France*, que, chaque jour, le gouvernement autorise l'étalage des dessins les plus vils, les plus infâmes et les plus obscènes contre le clergé.

Respect à la Commune ! Mort aux catholiques !

M. Lepère interdit au *Triboulet* d'attaquer la Commune ; mais il permet aux petites feuilles communalardes d'insulter la France catholique, il estampille des caricatures ignobles qui constituent un véritable appel à l'assassinat des prêtres.

Dans les bureaux de rédaction radicaux, il était question, avant-hier soir, d'une campagne pour obliger le gouvernement à expulser don Carlos.

Un malin a, là-dessus, émis cet avis : « M. Waddington n'y consentira pas ; sans don Carlos, comment tiendrait-il Alphonse XII en respect ? »

LE PRIX DU PAIN.

On lit dans le *Père Duchêne* :

« Le pain de quatre livres est à 90 centimes.

« Cette nouvelle n'a point sans doute attiré l'attention du pape de l'opportunisme, alors qu'il parcourait les journaux au château des Crêtes, en digérant quelque excellente truite du lac de Genève.

« Et vous, messieurs nos ministres, y songez-vous, à ce détail vulgaire, à ce pain de quatre livres augmenté de 40 centimes, alors que vous vous asseyez devant quelque menu exquis : le dos au feu, le ventre à table ?... Non, certes !

« Aussi reste-t-il au prix élevé que nous signalons, sans que le gouvernement s'occupe de parer à ce malheur.

« La cherté du pain ne fait souffrir que l'ouvrier.

« Est-ce que la République opportuniste et gambettiste se préoccupe de l'ouvrier ?

« L'ouvrier, le pauvre, celui dont le travail donne au pays toutes ses richesses, on s'en est servi pour faire les élections, en le bernant de menteuses promesses, puis après on n'a même plus tourné la tête vers lui.

« Il peut bien crever de faim avec sa femme et ses enfants ; il a donné tout de qu'il pouvait donner. »

Depuis cinq jours, à Toulouse, le prix du pain s'est élevé à 2 fr. les huit livres. La population ouvrière est en émoi.

Nous lisons dans le *Courrier du Centre* :

« Le bruit s'était répandu, à Limoges, que des troubles avaient éclaté à Saint-Junien à propos du prix du pain. On ne parlait de rien moins que de l'envoi de troupes. Dieu merci, tout cela était faux. Ce qui est vrai, si nous en croyons une lettre que nous recevons, c'est que les boulangers auraient élevé leurs prix d'une façon excessive que la hausse actuelle elle-même ne justifie pas.

« Si le fait est vrai, nous ne doutons pas que de justes remontrances ne suffisent pour mettre fin à une situation qui ne saurait se prolonger sans de graves inconvénients. »

La police municipale de Paris comprend : 4 commissaires de police, chef de la police municipale, 4 chefs adjoints, 4 chefs des bureaux, 24 commis, 4 inspecteurs divisionnaires, 38 officiers de paix, 35 inspecteurs principaux, 100 brigadiers, 700 sous-brigadiers, 6,800 gardiens de la paix, 13 médecins.

La contrainte générale est composée de la manière suivante : 4 commissaires, contrôleur général des services, 1 secrétaire, 1 officier de paix, 1 inspecteur principal, 2 brigadiers, 4 sous-brigadiers, 38 inspecteurs.

En 1865, la police municipale ne comptait pas plus de 4,000 agents. On voit que leur nombre a presque doublé, en 14 années. La dépense a suivi la même progression, et le personnel de la police municipale de la ville de Paris, qui ne coûtait pas 7,000,000 fr. en 1855, coûte aujourd'hui 45,387,650 fr.

Cependant le nombre des crimes, des attaques nocturnes, a augmenté dans des proportions effrayantes, et les assassins échappent avec la plus extrême facilité aux recherches de cette nombreuse police.

UN DE CES CURÉS.

On lit dans l'*Echo de Pithiviers* (septembre 1879) :

« La petite vérole sévissait dans la commune d'Atray. Une famille, particulièrement celle de Rouet, cabaretier du pays, est éprouvée d'une épouvantable façon. Le père, la mère, neuf enfants sont presque en même temps atteints par le fléau.

« L'épidémie prend, dès le début, dans cette malheureuse famille, un caractère très-grave, et tout le monde fuit avec horreur ce centre d'infection. Seul, le brave curé d'Atray vient s'asseoir à ce foyer maudit et prodigue ses soins aux pauvres malades. Le père meurt, la mère meurt, trois enfants meurent ; le curé, sans un moment de défaillance, avec le plus évangélique dévouement, administre les mourants, ensevelit les morts, entoure d'une sollicitude vraiment maternelle les enfants qui survivent, car il ne faut pas seulement soigner les malades, il faut encore vaquer aux soins du ménage, préparer la nourriture, faire les lits, nettoyer la maison. L'admirable charité de M. Vial se multiplie... Mais ce n'est pas tout encore : Rouet fait valoir quelques terres, il a un cheval, des vaches... on ne peut pas laisser les animaux mourir de faim sur leur litière pourrie.

« Le brave curé pourvoit à tout ; il donne à manger aux pauvres bêtes et les cure lui-même... Et cela dure pendant six semaines ! Jour et nuit, le curé d'Atray est à son poste de péril et de dévouement, sans cependant oublier les autres malades de sa paroisse, sans négliger les devoirs de son ministère.

« Voilà, n'est-il pas vrai, une admirable conduite ? Nous en demandons bien pardon à l'humilité chrétienne et à la modestie de M. le curé d'Atray, qui certes n'attend pas de récompense ici-bas ; mais nous nous associons énergiquement aux personnes qui, comme nous, pensent que de tels actes doivent être connus du public et valoir à leur auteur la médaille qui récompense le dévouement. »

Etranger.

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Cologne* constate que M. de Puttkamer, ministre des cultes en Prusse, a prononcé le 23, à Essen, un discours dans lequel il a confirmé l'existence d'un traité d'alliance austro-allemand.

« L'empereur, a dit M. de Puttkamer, a sacrifié au bonheur de son peuple ses sentiments personnels les plus chers. Il a agi ainsi, parce qu'il sentait qu'il avait pour devoir de conclure, dans l'intérêt de la paix européenne, une alliance qui durera, espérons-le, de longues années.

« Nous éprouvons donc aujourd'hui une immense fierté, en songeant que nous avons un empereur si dévoué et si plein d'abnégation. »

Le même journal annonce, sous toutes réserves, que l'on parle à Berlin d'une note que le gouvernement allemand aurait envoyée à Saint-Petersbourg pour faire connaître amicalement au gouvernement russe les arrangements conclus à Vienne entre l'Allemagne et l'Autriche.

— Le *Tageblatt*, de Berlin, publie, à la date du 25, les lignes suivantes :

« Il est évident que les Russes se seraient emparés des pays des Balkans, s'ils avaient été sûrs que l'Allemagne couvrirait leur flanc, comme ils avaient couvert eux-mêmes le nord du côté de l'Autriche en 1870.

« Nous n'avons pas rendu ce service aux Russes, et c'est là l'unique motif de la haine qu'ils éprouvent maintenant pour tout ce qui est allemand.

« Il n'aurait peut-être pas été imprudent de laisser les Russes s'engager très-sérieusement dans leurs aventures des Balkans et s'exposer à une guerre avec l'Angleterre et peut-être aussi avec l'Autriche.

« Cette guerre des grandes puissances, à laquelle nous aurions pu assister en qualité de spectateurs, n'aurait pu, dans aucun cas, nous faire du tort, et le vainqueur, quel qu'il eût été, se serait trouvé tellement affaibli, que la France n'aurait plus guère eu de chance de conclure une alliance en vue de la revanche.

« Mais c'est là une politique qui ne pouvait être suivie que par un homme d'Etat capable de comprendre, dès le principe, l'importance de la petite bouchée de l'Herzégovine.

« Dans l'état actuel des choses, l'alliance avec l'Autriche était certainement ce qu'il y avait de plus rationnel ; mais il ne faut pas oublier que cette alliance conclue pour maintenir le traité de paix de Berlin nous obligerait tôt ou tard à rendre des comptes à la Russie et peut-être aussi à la France, bien que le nouvel état de choses créé dans la presqu'île des Balkans soit absolument indifférent à l'Allemagne, au point de vue politique comme au point de vue économique. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous trouvons dans l'*Agence Havas* les notes suivantes :

« Une peine disciplinaire vient d'être prononcée par M. le ministre de la guerre contre M. le général L'Hotte. Les explications fournies par ce dernier, au sujet de la visite du duc de Madrid à l'École de cavalerie de Saumur, ont beaucoup atténué les griefs mis à sa charge. Le général n'a assisté à aucun banquet, ni chasse, ni réception. Il a eu le tort de ne point mettre en garde les officiers placés sous ses ordres contre l'acceptation d'invitations qu'il avait lui-même refusées. »

« La presse a signalé la présence en armes de la compagnie de sapeurs-pompiers de Vernantes au château de Jalesnes, chez M. le marquis de Maillé.

« Par décision de M. le ministre de l'intérieur, M. Urbain de Maillé, lieutenant de la compagnie, vient d'être révoqué. »

L'*Union*, de Paris, ajoute ce qui suit :

« En Angleterre, les prévenus plaident coupables ou non-coupables ; la justice républicaine a imaginé une catégorie originale de victimes mi-coupables.

« Quant à M. Urbain de Maillé, lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Vernantes, il est révoqué. Ce châtiment exemplaire est à peine suffisant pour réparer le scandale produit. Les pompiers présents à la réception de M. le duc de Madrid au château de Jalesnes ! mais ce n'est ni plus ni moins qu'une protestation contre l'incendie, et l'incendie est entré dans les mœurs républicaines. M. Lepère ne veut pas froisser M. Humbert ; il le protège contre la marotte de *Triboulet* et contre la lance des pompiers de Vernantes. »

Contrairement à ce que dit l'*Agence Havas*, le *Rappel* « croit savoir que le gouvernement, en présence des résultats de l'enquête, n'a pas jugé qu'il y eût lieu d'appliquer aucune mesure de rigueur à l'égard du général L'Hotte. »

S'il en était ainsi, ce que notre ville serait heureuse d'apprendre, le gouvernement ferait preuve de justice et d'équité envers M. le général L'Hotte, et la presse rouge aurait en vain répandu ses calomnies.

Dans son numéro paru hier à Angers, l'*Etoile* publie les lignes suivantes :

« Nous apprenons que M. le duc de Madrid a quitté aujourd'hui le château de Jalesnes. Il a pris à Saumur le train de midi 40 minutes pour Paris.

« Le bruit courait depuis quelques jours qu'une manifestation hostile se préparait. Or, sur tout le parcours et aux abords de la gare, la population s'est montrée respectueuse et sympathique. Malgré les odieuses excitations de la presse démagogique, toutes les têtes se découvrèrent sur le passage du prince. »

Lundi dernier, avait lieu, à Bagneux, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Demarest.

Nous ne décrivons pas cette fête, dans la crainte d'atténuer par notre récit les sentiments de reconnaissance qui se sont manifestés, en cette occasion, envers la mémoire de l'humble caporal-infirmier du 29^e régiment de Mobiles, envers le maire qui administra sa commune pendant trente années avec la douce autorité d'un père, envers le chrétien fervent dont les œuvres de bienfaisance perpétuent le souvenir.

Nous rendons hommage aux habitants de la commune de Bagneux et aux braves officiers et mobiles du 29^e régiment qui ont voulu que son tombeau fût un monument de leur reconnaissance.

Le discours de M. de la Cochetière, que nous sommes heureux de reproduire, est un témoignage éclatant rendu aux vertus de cet homme admirable.

MESSIEURS,
MES CHERS CAMARADES,

Sur cette tombe ouverte, il y a un an déjà, au nom de tous, une parole parfaite disait de M. Ezechiel DEMAREST la louange parfaite ; elle racontait sa vie.

Aujourd'hui, sur cette tombe fermée, près de ce monument, hommage de sa commune, de ses amis et du 29^e régiment de Mobiles de Maine-et-Loire, dont il fut l'humble caporal-infirmier, invité à prendre la parole, je m'y serais refusé (cet art m'étant inconnu) si je n'avais considéré comme un devoir de chef et d'ami de rendre ici un dernier hommage à notre vénéral M. DEMAREST.

Les terribles épisodes de la guerre prussienne vous ont fait connaître l'un des côtés saillants du caractère de cet homme généreux, et tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre resteront, comme moi, en admiration devant sa haute vertu. Je serai donc l'interprète de tous les braves officiers et mobiles du 29^e, en proclamant, en cette circonstance solennelle, le dévouement exceptionnel de notre compagnon d'armes.

L'homme de cœur se trouve souvent en France, et nous avons tous été témoins, pendant les désastres de 1870-71, d'actions dignes d'éloge ; mais ce que l'on rencontre rarement, c'est l'abnégation jointe au sacrifice, la charité jointe au dévouement. Il est beau, assurément, il est glorieux de tout quitter pour aller montrer sa vaillance sur un champ de bataille et sacrifier sa vie pour son pays. Ces sentiments animent encore en France bien des cœurs généreux, et nous les admirons sans nous étonner.

Mais sublime fut la conduite de notre saint ami. Père de famille, âgé, maire de sa commune, par conséquent non-seulement utile, mais nécessaire dans son pays, il a toutes les raisons humaines pour rester paisiblement dans son château, d'autant plus qu'il pourra satisfaire ses désirs de charité en rendant de nombreux services, tant aux malheureux qu'aux blessés qui encomrent déjà les ambulances.

Rien de tout cela n'arrête sa décision ; il lui faut une autre scène pour donner libre cours à ses beaux sentiments ; il lui faut joindre la souffrance à la charité, l'humilité au sacrifice.

A la tête d'une ambulance, il serait trop en vue. Simple caporal, il pourra agir sans être remarqué ; il pourra souffrir avec celui qu'il sera appelé à secourir.

Qu'aura-t-il à attendre de ce dévouement ? Rien,

si ce n'est le remerciement du malheureux pressé par le besoin ou le dernier regard d'un Mobile qui va expirer.

Tout se fera dans l'ombre et le silence, au milieu des privations de toutes sortes, des souffrances de tous genres, dans le désordre le plus complet d'une armée poursuivie et harcelée par l'ennemi, sans espoir de gloire et de récompense, de témoins et d'encouragement.

Ce n'est pas tout encore : vous allez en juger par des faits bien connus au 29^e Mobiles et que je suis heureux de rapporter ici.

C'était au mois de décembre 1870, au moment où l'armée de d'Aurelle de Paladines s'ébranlait pour tourner les Allemands. Le 1^{er}, le succès avait couronné nos efforts ; le 2, les zouaves pontificaux se sacrifiaient devant Loigny pour arrêter la marche de l'ennemi ; le 3 et le 4, l'armée battait en retraite, et de braves régiments désignés pour la protéger, tenaient tête pendant deux journées entières aux efforts d'un vainqueur audacieux. Le 29^e eut l'honneur de tenir glorieusement sa place dans cette lutte inégale. Bon nombre de nos chers compatriotes y succombèrent en combattant ; plusieurs s'y distinguèrent, et parmi eux, vous l'avez nommé, notre caporal.

Pendant ces journées de combats sanglants et de marches pénibles, il est là au premier rang, donnant tranquillement ses soins aux Mobiles qu'administrent nos braves aumôniers. Mais arrive le moment où il faut lâcher pied pour ne pas être enveloppé et abandonner ses morts et ses blessés.

Ce sera sans doute la dernière journée meurtrière, se dit notre caporal ; demain le régiment, rentré dans les lignes d'Orléans, ne sera plus exposé aux mêmes périls ; ma présence n'y sera donc plus utile, tandis que tous ces blessés qui, tout à l'heure, vont être foulés aux pieds de l'ennemi, ont besoin de soins et de consolation. Son parti est pris ; il restera sur le champ de bataille d'Arthenay pour seconder le docteur Bouchard et notre digne aumônier, le R. P. Pujol.

Que de cruels moments ces hommes dévoués ont dû passer au milieu de malheureux soldats expirants, exposés aux feux de notre armée, à ceux de l'armée prussienne et aux flammes d'un terrible incendie allumé par les obus !

Il n'y eut que la nuit qui vint mettre fin à ce drame sanglant ! mais quelle nuit !... et après : la captivité !

De pareilles épreuves auraient arrêté le zèle de bien des hommes courageux, et, après un pénible voyage en Allemagne, il était naturel que ce volontaire qui avait tout sacrifié pour son pays restât au milieu de sa famille pour se reposer de ses fatigues et de ses douleurs morales et physiques.

Il n'en fut pas ainsi, l'humble caporal n'avait pas encore assez fait. Bientôt il se remet en route pour venir retrouver son cher régiment cerné par trois armées allemandes autour de Besançon. Il surmontera toutes les difficultés, il passera par-dessus tous les obstacles pour atteindre le but qu'il s'est proposé, ce que, dans son sublime dévouement, il appelle le devoir.

Chargé de valeurs pour ses camarades, de lettres qui peuvent le compromettre, il essaie plusieurs routes pour franchir les lignes prussiennes. Ce n'est qu'après des efforts surhumains, une persévérance admirable qu'il arrive exténué, mais triomphant, au milieu de ses chers Mobiles.

Pendant cette dernière période de nos désastres, nous le voyons, toujours plein d'entrain, ranimer les courages abattus, apporter des consolations aux mourants, offrir des secours aux malheureux et consacrer à tous son repos, ses soins et sa fortune.

Ne vous rappelez-vous pas, mes chers Camarades, ces marches pénibles, ces nuits glacées passées au bivouac, pendant lesquelles chacun, sondant tristement les profondeurs de l'avenir, n'avait en perspective que la progression croissante de notre détresse ?

L'approche de la Grande-Capote (c'est ainsi qu'on le nommait au 2^e bataillon) suffisait pour dissiper ce nuage passager. Au contact de cet homme, dont la verve spirituelle était inépuisable, les appréhensions funestes disparaissaient et l'espérance renaissait dans les cœurs.

Aussi bénissiez-vous la présence de ce père de famille qui, plus que nous, eût eu le droit de se plaindre ; il était gai, aimable, entretenait la conversation, tantôt devant ce feu de bois vert qui, impuissant contre vingt degrés de froid, ne peut fondre la neige, tantôt à cette table de festin dressée sur une cantine, où la frugalité des mets le disputait à la simplicité du couvert.

Le lendemain, ce sera à l'ambulance ou sur la paille d'un cantonnement que vous le verrez près d'un pauvre jeune homme qui, pris de la fièvre, n'a plus le courage d'envisager le sombre horizon

et ne pense plus qu'au foyer paternel. C'est là qu'il sera admirable ; tour à tour, grave et gai, doux et énergique, il guérira d'abord l'esprit de notre malade ; il lui procurera ensuite le remède qui doit arrêter le progrès du mal et ne l'abandonnera pas qu'il ne l'ait remis sur pied.

Que de Mobiles découragés ont évité par ses soins les dangereuses atteintes du typhus, et ont pu, grâce à lui, revoir leurs champs et leurs familles !

Ce fut lui qui quitta le dernier les funestes cantonnements de Besançon et qui ramena dans notre capitale angevine le dernier détachement du 29^e, voulant nous montrer que, pour le vrai dévouement, le service ne cesse que lorsqu'il n'y a plus personne à secourir.

Notre caporal avait tout fait pour se faire oublier pendant ces longs mois de souffrance physique et d'agonie morale, et son désir intime était qu'on ne parlât plus de lui après la campagne.

Ses vœux ne furent que trop exaucés, car, malgré les propositions qui furent faites plusieurs fois, ni la croix d'honneur, ni la médaille militaire ne vinrent briller sur sa noble poitrine.

Mais si sa glorieuse conduite ne fut pas reconnue officiellement, le pays, par la voix de ses enfants, a rendu hommage à ses vertus.

Nous ne l'avons pas oublié, nous, ses compagnons d'armes, et je suis heureux de dire ici la large part de notre régiment dans cette œuvre. Le R. P. Pujol, l'aumônier de notre 2^e bataillon, en a été le promoteur, et nous devons des remerciements au concours ami de M. le docteur Bouchard, du capitaine Hérard, auprès de l'éminent statuaire M. Aimé Millet, membre de l'Institut.

Tant qu'il restera un Mobile du 29^e, le nom de M. E. DEMAREST vivra. Sa mort a été pour nous un deuil de famille ; nous le pleurons comme un ami dévoué et fidèle, et nous avons demandé à Dieu, qu'il lui accordât la seule récompense qui fût digne de sa vie de sacrifice et de désintéressement.

Puisque nous sommes réunis aujourd'hui sur sa tombe, je veux, au nom de tous, en votre nom, mes chers Camarades, lui exprimer, avec nos derniers adieux, tous nos sentiments de haute estime, d'affection et de reconnaissance.

Administrateur dévoué durant trente ans et bienfaiteur de cette commune de Bagnoux, noble ami, cher et vénéré caporal infirmier, vous êtes près du Dieu rémunérateur ; contemplez-nous en ce moment, implorez le Dieu des armées, et pour ceux de vos frères d'armes qui sont ici présents et pour ceux, hélas ! que nous avons laissés, il y a bientôt dix ans, dans les plaines de la Beauce et sur les montagnes de la Franche-Comté ; entendez-moi vous dire au nom de tous et prenant le cœur de tous :

Au maire de Bagnoux,
Au noble ami, à l'humble et dévoué Caporal Infirmier,

A LA VERTU
A DEMAREST
SA COMMUNE
SES AMIS
LE 29^e RÉGIMENT DE MOBILES
Reconnaissance, amitié, souvenir.

SOUS-INTENDANCE MILITAIRE.

AVIS AU PUBLIC.

Les jeunes gens qui désirent s'engager pour les sections de commis et ouvriers d'administration (catégorie des commis aux écritures des bureaux de l'Intendance militaire), doivent se présenter, d'ici au 20 novembre prochain, à la Sous-Intendance militaire, pour y subir leurs examens et y recevoir, s'il y a lieu, le certificat d'admission.

Il est de leur intérêt de ne pas attendre au dernier moment, le nombre des engagés étant limité.

Saumur, le 28 octobre 1879.
Le Sous-Intendant militaire,
DAUVERGNE.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS.

Avis. — Le Comité d'achat du Dépôt de Remonte d'Angers procédera, dans les localités ci-après, aux achats de Chevaux de selle, de 3 ans 1/2 à 8 ans, savoir :

Vihiers, le samedi 8 novembre, à 8 heures 1/2.

Doué, le lundi 10 novembre, à midi.

Longué, le mardi 11 novembre, à neuf heures.

Saint-Clément-des-Lévées, le mardi 11 novembre, à midi.

Et au Dépôt, à Angers, à 9 heures du matin, tous les jours, excepté les jours de fête et dimanches, et pendant l'absence du Comité.

LAVAL.

Le sieur Chapillon, ex-banquier à Laval, contumax, a été condamné samedi dernier, par la cour d'assises de la Mayenne, à 15 ans de travaux forcés.

LE MANS.

Un engagé conditionnel d'un an, soldat au 31^e d'artillerie, le nommé G..., de Paris, a quitté furtivement, pendant la nuit, la caserne de la Mission.

Des perquisitions minutieuses ont été faites ; les recherches sont restées infructueuses. G... aurait gagné la frontière.

Engagé conditionnel et promu brigadier au bout de six mois de service, il avait été cassé et menacé de passer au corps une seconde année.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNES.

Vendredi 31 octobre 1879.

Une seule représentation donnée avec le concours de LA COMPAGNIE DES

VÉRITABLES ZOULOUS

Jobin et Nanette, vaudeville en 1 acte, par Michel Carré et Léon Battu.

Chants et Exercices, par les ZOULOUS, et dont voici le programme :

Chant de bienvenue. — Chant de guerre. — Chant d'allégresse après la victoire avec combats aux bâtons. — Lamentations après la défaite. — Lutte nationale. — Chanson des noces. — Exercices à la zagaie.

Un mari dans du coton, comédie en 1 acte, de Lambert Thiboust.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Tribunaux.

Georges Richard, sous-lieutenant au 41^e chasseurs à cheval, ancien élève des Ecoles de Saint-Cyr et de Saumur, comparait vendredi devant le 3^e conseil de guerre sous l'accusation d'avoir commis de nombreux vols au préjudice de quelques-uns de ses camarades de Saint-Cyr, de Saumur et de plusieurs officiers de son régiment.

Le régiment de Richard se trouvait à Saint-Germain.

Richard faisait de grandes dépenses en vêtements ou en objets de coquetterie ; ainsi il a acheté pour 150 francs de parfumerie ! Il venait souvent à Paris, allait au Skating de la rue Blanche où il fit la connaissance d'une nommée Marguerite. Celle-ci se rendait fréquemment à Saint-Germain, où elle faisait avec Richard de fins dîners au pavillon Henri IV.

Le jeune sous-lieutenant qui avait des ressources très-minimes ne sut pas résister à un amour éffréné du plaisir ; il emprunta à ses camarades près de 2,000 francs et vendit des actions qu'il avait soustraites à un médecin aide-major. Il tenta même d'acheter à crédit pour 2,000 francs de diamants à un bijoutier de la rue Saint-Placide. Le bijoutier demanda des renseignements sur lui au régiment, les soupçons s'élevèrent alors et une pluie de réclamations tomba sur Richard qui fila à Bruxelles.

Au bout de vingt-quatre heures, il rentra honteux et désespéré à Saint-Germain ; on lui infligea trente jours d'arrêt pour absence illégale.

Les arrêts finis, les réclamations survinrent de nouveau : Richard imagina des histoires de fermes qu'il devait vendre ; puis il fractura l'armoire du médecin aide-major, où il ne trouva rien.

Au mois de juin dernier, le colonel du 41^e chasseurs, averti de tous ces méfaits, fait appeler Richard et lui donne deux heures pour régler ses affaires. Richard n'hésite pas et retourne à Bruxelles. Il s'emploie là comme courtier en librairie et revient finalement se constituer prisonnier à Saint-Germain à la fin du mois de septembre, après une absence de quatre-vingt-dix jours, juste le délai après lequel un soldat est considéré comme déserteur.

Bref, Georges Richard est traduit devant le conseil de guerre pour vols et désertion.

Voici exactement l'état de son passif : 3,500 fr. volés tant à Saint-Cyr qu'à Saumur et au régiment, et 8,000 fr. de dettes.

Richard est un jeune homme de vingt-trois ans, élégamment habillé et de tournure très-distinguée. Son attitude est des plus calmes ; il avoue tout, disant qu'il a été poussé à voler par le peu de ressources qu'il avait et « par son amour éffréné pour le plaisir. »

Georges Richard a été condamné à dix années de réclusion.

Faits divers.

Nous apprenons que M. Grévy vient de commuer la peine de mort à laquelle Gilles avait été condamné.

Abadie seul serait exécuté.

C'est lundi qu'a fonctionné, pour la première fois, le train-éclair de Paris à Marseille. Voici à ce sujet quelques renseignements sur la marche de ce train. Nous les empruntons à la Gazette du Midi.

« La durée du trajet, de huit heures trente du matin à onze heures du soir, sera de quinze heures. Mais, en défalquant une heure d'arrêt pour deux repas, il reste quatorze heures de marche effective. Il faut encore en retrancher les autres arrêts, peu nombreux, cela est vrai, mais dont chacun ne représente pas moins de trois minutes, y compris le ralentissement et le démarrage. Mettons une heure pour ces arrêts, il ne reste plus que treize heures de marche. »

» Pour 862 kilomètres à parcourir, 13 heures représentent une marche moyenne de 61 kilomètres. Mais il faut forcément ralentir sur les rampes, dans certaines pentes et dans les courbes. Par suite, sur les paliers et les alignements droits, dépasser notablement la vitesse moyenne et marcher à 72 kilomètres. Aller au-delà de ce dernier chiffre serait une imprudence, et s'il est du devoir des chemins de fer de satisfaire aux intérêts légitimes de la rapidité et de l'économie de temps, c'est pour eux un devoir bien plus étroit encore d'assurer la sécurité des voyageurs. Il paraît qu'elle serait gravement compromise si la vitesse excédait certaines proportions, et certainement 72 kilomètres en 60 minutes représentent un maximum déjà élevé. »

Il est peu de maladies qui aient suscité la création d'autant de médicaments que l'asthme. La plupart de ces remèdes, plus ou moins inactifs, sont tombés dans un oubli justement mérité. L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des Capsules de Goudron de Guyot. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises au moment de chaque repas, amènent un soulagement rapide ; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, on devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-être qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'emploi des Capsules de Goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement revient à un prix des plus modiques, environ dix ou quinze centimes par jour.

Pour être bien certain d'avoir les véritables Capsules de Goudron de Guyot, on devra exiger, sur chaque flacon, la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. (1)

VIENT DE PARAÎTRE

à la Maison du PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf, N° 4, N° 4 bis, N° 6, N° 8 et N° 10
PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1879-80

Le CATALOGUE le plus complet des Vêtements pour

HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

avec toutes les gravures de Modes (dernière création)

et les moyens de prendre les mesures soi-même.

6 SÉRIES EXTRAÎTES DU CATALOGUE :

VESTON Drapier moussé, double tartan, très soigné. 16 fr.

PARDESSUS Drapier moussé, double tartan, col velours. 19 fr.

ULSTER Drapier moussé, triple épaisseur, double entournement, large col pélerine, poches manchon. 19 fr.

L'ELBEUF Superbe Vêtement complet, drapier chevrot, double tartan. 29 fr.

PARDESSUS Pour Enfants. Drapier ratiné, doubles chaudrons. 8 fr.

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas,

l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON

N'A PAS DE SUCCURSALE

**VUE GÉNÉRALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais : par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCELET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 38 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.			
8 10 —				10 h. 50 matin.	
1 35 soir.		4 50 soir.			9 15 soir.
4 50 —		11 25 —			
7 45 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		5 14 soir.		6 28 soir.	
12 15 soir.		3 35 —		4 15 —	
		10 22 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 %	81	20		Crédit Foncier colonial	480			Canal de Suez	710	17	50
2 % amortissable	89	75		Crédit Foncier, act. 500 f.	1020			Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	111	35		Obligations foncières 1877	377		3	Société autrichienne	572	50	11
5 %	116	90		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	730			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	513			Crédit Mobilier	690		10	Orléans	375	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	337			Crédit foncier d'Autriche	700		10	Paris-Lyon-Méditerranée	377		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510			Est	725		10	Est	379		
1865, 4 %	520		5	Paris-Lyon-Méditerranée	1145		50	Nord	384	50	
1869, 3 %	400			Midi	860		0	Ouest	376		
1871, 2 %	399			Nord	1450		10	Midi	375		
1875, 4 %	514		1	Orléans	1140			Paris (Grande Ceinture)	380		
1876, 4 %	512			Ouest	747	50	2	Paris-Bourbonnais	377	50	
Banque de France	3395			Compagnie parisienne du Gaz	1293	10		Canal de Suez	553	50	
Comptoir d'escompte	810			C. gén. Transatlantique	605						
Crédit agricole											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	—
7	15	express.
10	37	omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
9	40	express.
12	10	soir, omnibus-mixte.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON ET JARDIN
Rue de l'Ancienne-Route-d'Angers.
S'adresser audit notaire. (536)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON, Grand'Rue, n° 54, à l'angle de la rue du Préche, n° 2.
MAISON, rue de Fenel, n° 106, à l'angle de la ruelle Saint-Michel.
JARDIN CLOS, rue de Varrair, et **VIGNE** derrière, Chemin-Vert, pouvant être vendus ensemble ou séparément.
S'adresser audit notaire. (535)

Etude de M^e AUDÉ, notaire à La Roche-sur-Yon (Vendée).

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,
UNE PROPRIÉTÉ
De revenu et d'agrément, de 300 hectares,
Située dans le bocage de la Vendée, à 8 kilomètres de deux stations de chemin de fer,
COMPRENANT :
Maison de maître, servitudes de toute sorte, jardins potagers, jardins anglais, serres, orangerie, pièces d'eau, étang, avenues de grands arbres, vastes bois taillis, vignes, cinq métairies, tuilerie et grande réserve;
Le tout en parfait état.
Beau site. — Belle chasse.
Facilités de paiement.
S'adresser audit M^e AUDÉ, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER
MAISON AVEC JARDIN
De 16 ares,
A la Chauvette, en Saint-Lambert.
S'adresser audit notaire. (537)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
MAISON DE CAMPAGNE
Située près le bourg de Saint-Lambert.
S'adresser à M^e GUINEBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
BELLE ET VASTE MAISON
Au bourg de Chenetutte-les-Tuffeaux.
Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite.
Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également :
BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.
S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SENIL, notaire à Longué. (319)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE TRÈS-BELLE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,
Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.
S'adresser, pour la visiter, à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
APPARTEMENT COMPLET
Au premier étage,
AVEC CAVES ET GRENIER
Rue d'Orléans, 73.
S'adresser dans ladite maison.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
Aux enchères publiques,
D'UN
JOLI MOBILIER
POUR CAUSE DE DÉPART,
A Saumur, rue des Bouchers, n° 9,
Le mercredi 5 novembre 1879 et jours suivants, à midi,
Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :
Plusieurs lits complets, armoires, glace, commodes, tables de toilette, tables de nuit, consoles, étagères, canapés, fauteuils, chaises garnies, glaces, tableaux, pendules, linge, couvertures, vaisselle, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, THUBÉ, (567)

M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

NOUVEAUTÉS
M. GABORIT demande un apprenti.

VIN DE PROPRIÉTAIRE
Garanti PUR et NATUREL
des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE.
Envois franco jusqu'à destination.
— Prix très-réduits.
S'adresser à M^e veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (365)

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur 52 NUMÉROS

Valeurs à Cots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ

une causerie financière; par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 27, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

LE PAPI-AUTOGRAPHE
Nouvel Appareil pour imprimer soi-même sans encre et sans presse.

L'extrême simplicité, le prix peu élevé et les multiples applications de cet appareil le rendent indispensable à MM. les Notaires, Avoués, Huissiers, Hommes d'Affaires, en un mot à toutes personnes dont les occupations nécessitent l'envoi de circulaires, lettres d'avis, convocations, etc.

Les explications contenues dans l'instruction qui accompagne chaque appareil permettent à toute personne, sans aucun apprentissage, d'obtenir, à la première opération, des épreuves d'une netteté irréprochable.

N° 1, format in-octavo..... fr. 6
N° 2 — in-quarto..... 10
N° 3 — ministre..... 13
N° 4 — in-folio..... 20

Expédition contre mandat-poste. Les appareils sont repris s'ils ne conviennent pas.
Adresser les demandes au fabricant, M. Théodore JULLIAN, rue Rochebrune, 12, PARIS.

Maison J.-P. LAROZE & C^o, Pharm^{ies}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies,
Gastralgies, Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPOT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Blomuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, ainsi qu'une toile au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.